

Kazakhstan : prétendus aveux d'un célèbre musicien de jazz kirghize présenté comme un terroriste

Description

Le ministre kirghize des Affaires Étrangères a adressé une note verbale de protestation le 9 janvier, après que la chaîne locale de télévision, [Qazqstan](#), ait diffusé les images du musicien de jazz [Vikram Rouzakhounov](#), présenté comme un terroriste.

Les images, glaissantes, le montrent le visage tuméfié «à avouant» avoir été payé par des «étrangers» pour participer à une manifestation au Kazakhstan. Il se présente comme chmeur kirghize et dit avoir reçu un billet d'avion pour Almaty et la promesse de recevoir 90 000 tenges (environ 200 dollars). Une fois arrivé dans la capitale économique du Kazakhstan, il affirme avoir été installé dans un appartement avec une dizaine d'autres personnes, en provenance du Tadjikistan et d'Ouzbékistan et n'avoir pas compris de quoi elles parlaient. Lorsque la manifestation a commencé, pris de peur, il serait revenu dans son appartement. Il aurait été arrêté le lendemain.

Pour les autorités kirghizes, le pianiste, qui avait acheté son billet d'avion le 16 décembre pour se rendre au Kazakhstan le 2 janvier dans le cadre d'un programme de concerts, n'avait évidemment pas participé aux émeutes. Le Président kirghize, Sadyr Japarov a partagé sur les réseaux sociaux une photo du célèbre musicien, précisant qu'il avait bien l'intention de défendre et protéger les ressortissants kirghizes tenus tort pour responsables des troubles dans le pays voisin. Il n'a pas nié que certains travailleurs migrants kirghizes pourraient avoir participé à des marches.

Dans un premier temps, le ministre kazakhstanaise de l'Intérieur a affirmé que l'homme sur la vidéo n'était pas V. Rouzakhounov mais Zakir Oubourov (en réalité loubourov), ce que le frère de l'intéressé a démenti, tout en précisant que Zakir, qui vit et travaille à Almaty depuis trois ans, avait bien été arrêté le 7 janvier et qu'il n'avait aucune nouvelle de lui depuis.

Sources : *Meduza.io*, *Gazeta.uz*.

date créée

09/01/2022

Champs de Mét

Auteur-article : Elie Guilhem